

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 24/07/2025 - 17322 - 2014 B 04073 - 808 326 086 - A.M.K.

SASU A.M.K
3-5 avenue Mazarin
91380 CHILLY MAZARIN
Siret : 808 326 086 00010

Copie Certifiée conforme à
l'original
le Président



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUIN 2024**

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le . 24 JUIL. 2025
	Numéro : 17322

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 24 juin, à 15 heures,

Les associés de la SASU AMK, société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 3 000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Est présent :

- Monsieur TOUATI Khelef.....100 actions

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 100 actions, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur TOUATI Khelef, président associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le président.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice net comptable de 16 585.35 € au poste "Report à nouveau".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de distribuer un dividende global brut Vingt-huit mille cinq cent soixante et onze Euros (28 571 €) prélevé sur le poste « Report à nouveau »,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Copie Certifiée conforme à l'original
Le Président

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise A.M.K				Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 3-5 AVENUE MAZARIN 91380 CHILLY MAZARIN					
SIREN 8 0 8 3 2 6 0 8 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2			
				Exercice N clos le 3 1 2 0 2 3	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	78 976	030	37 262
	Immobilisations financières * (1)	040	100	042	100
Total I (5)		044	79 076	048	37 262
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060	7 260	062	7 260
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Autres* (3)	072	17 135	074	17 135
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
Disponibilités	084	159 568	086	159 568	
Charges constatées d'avance*	092		094		
Total II		096	183 963	098	183 963
Total général (I + II)		110	263 039	112	37 262
					225 777
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120			3 000
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			300
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			
	Report à nouveau	134			37 741
	Résultat de l'exercice	136			16 585
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142			57 626
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			22 072
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			62 760
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 30)	172			82 625
	Comptes courants d'associés	173			695
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176			168 151
Total général (I + II + III)		180			225 777
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT